L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

G. F. WEISSE & Co. Rue de Chartres No 73, Entre Conti et Bienville.

NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 9 OCTOBRE 1860.

G. F. WEISSE, E. DUVERGER, N. DUFOUR, S. BARRY } Editeurs-Propriétaires

Nouvelle-Orléans,
MARDI MATIN, 9 OCTOBRE.

☞ Pour le feuilleton, voir la seconde page.

Abonnés à la Semaine.

Les porteurs de l'ABEILLE sont autorisés à recevoir des abonnements "à la semaine" à raison de 25 CENTS pour les six numéros. On payera aux porteurs.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par Vincent & Co, 23 Douane—Vêtements fins.

Par D. E. Morphy, 47 Magasine—Tabac et whisky. Aussi, au magasin de MM. Genois & Mitchell, 20, Tchoupitoulas—Cigares de la Havane.

Par F. Roger & Co, 45 & 47, Vieille Levée—Marchandises sèches. Aussi—Mantelets et manteaux, rubans.

Par R. B. Sykes, à 11 heures, sur la Levée, au pied de la rue de Conti—Divers.

Par D. E. Morphy, à 11 heures, sur la Levée, au pied de la rue Girod—Farine avariée.

Navigation du Bayou-Rapides.

Chacun sait les rapides développements qu'a pris depuis quelques années la région de la Louisiane qui est arrosée par la Rivière-Rouge. Les défrichements y ont été considérables et les terres si riches qui bordent cet important cours d'eau ont bientôt vu les champs de canne ou les plants de coton remplacer les joncs et la végétation luxuriante mais sauvage qui les couvraient. On peut compter maintenant les produits de la Rivière-Rouge pour une forte proportion dans la somme totale des richesses de la Louisiane. La prospérité croissante des trois principales villes situées sur la Rivière-Rouge, Alexandrie, Natchitoches, Shreveport, est une preuve frappante de la valeur intrinsèque du sol et de la fécondité des ressources de cette contrée.

Malheureusement les difficultés auxquelles la navigation est exposée dans la Rivière-Rouge, arrêtent l'essor de la production, et tendent à diminuer les encouragements que les habitants trouveraient dans des communications sûres et rapides pour l'écoulement de leurs produits. Un des principaux obstacles consiste dans le barrage des chûtes qui sont immédiatement au-dessus d'Alexandrie et qu'il est impossible aux bateaux à vapeur de franchir par les basses eaux. Or, comme nous le voyons par la carte qui accompagne la charte de la Compagnie de canalisation, le bayou Rapides qui part d'un point de la rivière Rouge situé à environ trente milles d'Alexandrie, vient précisément déverser ses eaux au-dessous des chûtes à Alexandrie. Le lit du bayou étant plus élevé que celui de la rivière, il s'en suit qu'il n'est inondé que dans les grandes eaux et que par les basses eaux il est tout aussi impraticable à la navigation que l'est la rivière elle-même. C'est précisément ce bayou qu'une compagnie a entrepris de canaliser pour le rendre navigable en tout temps.

Sans entrer dans les détails pratiques de la question d'exécution nous dirons que la simple inspection de la carte démontre la possibilité du succès. Avec une écluse à l'entrée du bayou et une écluse à la sortie, rien n'est plus aisé que de retenir les eaux dans le lit du bayou à une hauteur suffisante pour la circulation des bateaux à vapeur. Les études et les travaux déjà exécutés font le plus grand honneur à la science et au génie pratique de M. E. H. Angamar, ingénieur en chef. Laissant de côté la question des travaux, nous présenterons quelques observations sur l'importance de ce canal aussi bien pour les riverains que pour les habitants du haut de la rivière et les intérêts généraux de la navigation et du commerce.

Sur les deux rives du bayou il y a un grand nombre d'habitations sucrières ou cotonnières, qui, lorsque le bayou n'a pas assez d'eau, n'ont d'autre moyen de transport que des routes en mauvais état et d'un accès difficile. De ces plantations seules on expédie chaque année 17,000 balles de coton, et de celles des alentours il en vient environ 13,000 ce qui assurerait déjà le fret de trente mille balles par an à la compagnie. L'existence du canal en ajoutant de la valeur aux terres riveraines produirait promptement un accroissement dans la production, et la clientèle seule des habitations du voisinage suffirait pour défrayer les dépenses du canal, et donner un bénéfice net.

Mais il est évident, pour quiconque a eu des relations avec la Rivière Rouge, que pendant plusieurs mois de l'année l'interruption de la navigation sur les chûtes rendrait le recours à la voie du canal indispensable et que plus de 30,000 balles de coton viendraient y acquitter un droit de péage. Il en serait de même pour les marchandises expédiées de la Nouvelle-Orléans à Natchitoches et Shreveport.

Ceci nous autorise à dire que l'entreprise, utile à tout le pays situé au-dessus d'Alexandrie, serait en même temps profitable aux négociants de la Nouvelle Orléans qui ont des relations de ce côté; et qu'elle serait aussi d'un excellent rapport pour les capitalistes qui auraient engagé leurs fonds dans ce projet. Un certain nombre d'habitants riverains, et parmi eux nous voyons figurer des noms honorablement connus, se sont réunis pour fournir les premières sommes. La compagnie incorporée au mois de février dernier sous le nom de *Compagnie de la navigation du Bayou Rapides*, s'est trouvée de suite constituée et en fonction.

Nous apprenons que la société a déjà dépensé cinquante mille piastres et que sur la longueur du canal trente trois milles ont été complétés. Un bateau à vapeur et des chalands, ainsi que le matériel nécessaire ont été construits ou sont en voie de construction. Il ne reste plus à canaliser qu'une longueur de cinq milles et, cela fait, le canal entrera en pleine opération. D'après toutes les données, si la compagnie ne transporte même qu'un quart du fret que peut fournir la région seule du bayou, elle réalisera un profit annuel de vingt pour cent.

La compagnie a son siége principal à Alexandrie, et une branche à la Nouvelle-Orléans, rue Carondelet No 20. Nous croyons que les négociants et les capitalistes de notre ville ne laisseront pas échapper cette occasion de prendre part à une œuvre aussi utile et qui offre de telles espérances de succès. Le bayou Rapides quand les travaux seront terminés, pourra rivaliser avec le bayou Lafourche sous tous les rapports et les services qu'il rendra compenseront bien au-delà les sommes consacrées aux travaux.

Dépêches Télégraphiques
TRANSMISES A L'ABEILLE.

Passage de Bateaux.—Vicksburg, 8 octobre—Les steamers *Sovereign* et *Eastport* sont passés à 6 et le Fort Wayne à 11 heures dimanche matin.

Le *James Battle* est passé à 3 heures hier soir et le *Crescent City* à 2 heures ce matin.

MEXIQUE—Le capitaine Ricker, de la goëlette *Red Fox*, arrivée hier de Tampico, nous a obligeamment fourni les nouvelles suivantes:

La conducta venant de Guadalajara, San Luis et Yucatan et dirigée sur Tampico avec un million cent cinquante mille piastres a été arrêtée et envoyée à Lagos par ordre du général Degollado. On ne signale aucun mouvement de la part des libéraux qui fassent présumer une attaque prochaine contre Mexico.

NOUVELLES POLITIQUES.—Le *Mobile Tribune* annonce sur la foi d'une lettre particulière de Pensacola que les démocrates ont emporté la Floride. Les retours que nous avons venant uniquement de comtés démocratiques, nous ne pouvons rien inférer de certain quant à présent.

—Le sénateur Douglas est arrivé à Chicago le 4 octobre à 10 heures du soir; il a été reçu par 2,000 *Douglas Invincibles* qui l'ont escorté au Tremont House où M. Taylor lui a adressé un discours de bienvenue auquel M. Douglas a répondu. Les rues étaient remplies d'une foule compacte. M. Douglas parlera demain en public.

—Une élection spéciale a eu lieu à Augusta, Georgie, le 3 octobre. John Davidson a été élu sénateur et Georges T. Barnes représentant pour le district de Richmond. Tous deux étaient les candidats du parti Douglas; ils ont eu une forte majorité.

—Il y a eu le 4 [illegible] St-Louis, Missouri, une grande démonstration [illegible] par les partisans de Bell et Everett. La ville était brillamment illuminée et la procession était splendide.

—Le *Bulletin* de Louisville publie une lettre de l'hon. J. Crittenden adressée à un de ses admirateurs de New-Albany dans l'Indiana. Le vénérable patriote déclare que s'il était électeur de l'Indiana, n'ayant aucun espoir pour Bell et Everett, il voterait pour Douglas et Johnson.

—On dit qu'en Floride tous les électeurs présidentiels se sont prononcés contre la démission, basée sur la simple élection de Lincoln.

SCENE SANGLANTE A BATON-ROUGE.—Le *Baton Rouge Advocate* de samedi dernier, raconte qu'il y a eu dans la même journée une rencontre entre M. J. H. Stith et le Col. R. A. Stewart, par suite d'un malentendu d'affaires, M. Stith ayant reçu un coup de son revolver et la blessé légèrement au bras gauche. Quelques assistants prétendent que M. Stewart avait cherché à se servir de son couteau avant de recevoir ce coup de feu. La blessure est peu dangereuse. Comme il n'y a pas eu d'affidavit, M. Stith a été relâché.

AUX ELECTEURS.—La ville de la Nouvelle Orléans compte à peine 15,000 électeurs inscrits, alors que d'après sa population elle devrait en avoir 25,000. Nos concitoyens doivent comprendre que le patriotisme leur fait un devoir d'exercer leur droit de vote. Nous engageons donc tous ceux qui ne sont pas enregistrés et tous les jeunes gens qui deviennent majeurs cette année à faire inscrire leurs noms au bureau des élections au rez-de-chaussée de l'Hôtel-de-Ville, rue St-Charles, de 9 heures A. M. à 3 P. M. Toutes les personnes qui ont changé de domicile dans les trois mois qui précèdent l'élection de novembre, doivent en donner avis au bureau d'enregistrement et faire inscrire le fait sur leurs certificats.

Correspondance de l'Abeille.

Mexico, le 2 septembre 1860.

Monsieur

Après le désastre de Silao, Miramon laissant au pouvoir des fédéraux son armée, son artillerie et jusqu'à ses chausses brodées, franchit en trente heures les 180 lieues qui séparent le champ de bataille de la capitale et mit pied à terre, mécontent et lui troisième, à la porte de sa maison. Mexico était sans défense, la présidence vacante, les cléricaux consternés, les conservateurs éperdus; que Gonzales Ortega, forçant les marches, se fût présenté aux portes de la ville, tout croulait et en était fait du parti réactionnaire. Miramon, reprenant ses sens, expédia partout des courriers pour ordonner à ses lieutenants de se concentrer ici—et, à l'heure qu'il est, le chiffre de son armée de défense peut être évalué à 9,000 hommes. Le général Castillo, qui occupait, et occupe encore peut-être Guadalajara, est le seul qui ait manqué au rendez-vous général. Nous ne savons rien de ce qui se passe en Jalisco et les mouvements probables ou possibles de Castillo font le sujet des conjectures, des craintes et des espérances les plus passionnées; car c'est de cet homme que dépend aujourd'hui, en grande partie, la solution de cette longue guerre civile.

Ces préparatifs de défense une fois résolus, il restait encore à Miramon l'embarras très grave de régulariser la fausse position où le plaçait la légitimité de Zuloaga. Il s'empressa donc de convoquer une junte composée d'amis et de créatures à lui et les invita à pourvoir à la vacance du fauteuil présidentiel. Ils étaient là 23 trembleurs qui, malgré leur attachement personnel au vaincu de Silao, auraient volontiers porté Robles à la Présidence, mais la crainte du petit général l'emportant sur toute autre considération ils donnèrent leurs voix à Miguel Miramon. Voici donc notre homme, élu par 19 compères, se prélassant légitimement dans ce triste fauteuil dont Zuloaga a été chassé si cavalièrement. Je voulais raconter, je crois, l'enlèvement du pauvre homme et ses longs déboires. Le 3 août, sept jours avant Silao, Zuloaga soignait un fort accès de colique; et l'officier chargé de le surveiller, ne se souciant guères de suivre assidûment un pareil [illegible], se mit à ronfler, et quand le clairon sonnait la *diane*, il se trouva que Don Felix s'était enfui, du fauteuil présidentiel comme d'une chaise percée, les caleçons à la main, en manches de chemise et sans aucun insigne de son grade et de sa dignité. Sur ce, Miramon déclara que la République se trouvait sans chef légitime et il en écrivit au Conseil d'Etat qui répondit au petit président qu'il n'avait que faire de s'embarrasser d'un si médiocre incident et de passer outre. Vous avez vu que cette comédie a été régulièrement dénouée par ces 19 compères. Zuloaga est en ce moment à Mexico, dans ses anciens appartements; il ne souffle mot et a promis, dit-on, de se tenir coi et résigné; mais je ne serais nullement étonné qu'il revînt, un de ces quatre matins, à ses prétentions de légitimité. Le Zuloaga se trouve aujourd'hui dans la position de cet homme qui, pendant le choléra, fut jeté dans un tombereau et mené au cimetière pour y être enterré dans la fosse commune. Comme il se récriait et protestait contre une méprise aussi fâcheuse, le croque-mort lui répondit: "Ne prétendez pas en savoir plus long que le médecin; il vous a porté pour mort sur la liste, ne faites pas tant de façons et obéissez tranquillement." L'anecdote est vieille et banale; mais elle est applicable à M. l'ex-président. La junte des 19 a beau le déclarer trépassé et déchu, il ne se laissera pas enterrer sans regimber et sans crier très fort— Mais que pensez-vous des 19 votes? N'est-ce pas là une base bien large et bien solide, à une époque où la souveraineté du suffrage universel est partout reconnue comme la seule source et la seule sanction du pouvoir exécutif?

Malgré la déconfiture de Miramon à Silao, et son élection dérisoire, M. Pacheco trouva que l'occasion était des plus favorables pour présenter ses lettres de créance et prendre la direction de la politique mexicaine. C'est le 23 août, qu'il se présenta au Palais dans une pompe grotesque qui donnait à la cérémonie plutôt l'air d'une parodie de carnaval que d'un grand acte diplomatique. On attendait avec beaucoup d'impatience, dans le public, le discours de l'ambassadeur où chacun devinait un manifeste. Voici son allocution et la réponse de Miramon. Je les livre à vos réflexions.

Monsieur le Président

"J'ai l'honneur de remettre entre les mains de V. E. la lettre de créance de S. M. C. qui m'accrédite, en qualité d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, près la République Mexicaine.

Interprète des sentiments de mon Auguste Souveraine, j'aurais un vif plaisir à témoigner à V. E. l'intérêt sympathique qu'Elle éprouve pour ce beau pays, pour son indépendance et pour sa prospérité, pour sa gloire, si les circonstances actuelles ne me prescrivaient de vous exprimer d'abord toute la douleur que lui inspire le spectacle de la lutte déplorable qui déchire ce pays et qui compromet et menace ses hautes destinées. Il est impossible, M. le Président, que la Reine d'Espagne arrête ses regards sur ce tableau désolant sans que son esprit en souffre et s'en afflige, comme il est impossible aussi pour moi qui le contemple et le touche, pour ainsi dire, de mes propres mains, de ne pas sentir naître dans mon âme et s'échapper de mes lèvres d'amers sentiments de douleur. Nous ne sommes pas, et nous ne serons plus jamais un seul peuple, nous les espagnols et les mexicains; personne ne reconnaît avec plus de bonne foi que nous, l'indépendance et la souveraineté de ces derniers; personne ne respecte plus les droits de leur liberté et de leur autonomie. Mais, encore qu'il en soit ainsi, notre origine est commune, notre langue est la même, commun aussi notre religion et notre histoire jusqu'au temps de nos pères; la division de l'une et l'autre nationalité ne peut empêcher que nous ne soyons parents et proches parents: comment pourrions nous, alors, voir avec indifférence, la prospérité ou les malheurs de ceux qui sont nos frères? Comment ne sentirions nous pas battre notre cœur lorsque ces frères se déchirent dans une lutte aussi impie qu'interminable?

"Dans l'acte solennel d'aujourd'hui, lorsque, après la cessation de tristes différends, je viens ce noble pays pour y représenter la personne de S. M. Catholique, le premier de mes devoirs est de déplorer la douloureuse situation où je le rencontre, le second est d'exprimer l'espoir qui m'anime de voir V. E. faire tout ce qui est en son pouvoir pour mettre un terme à cette lutte et à ces désastres: V. E. est un brave général, qu'il me soit permis d'espérer sincèrement qu'elle sera encore un grand citoyen. Dans les discordes civiles, les armes seules ne suffisent pas à assurer la victoire, et l'on n'arrive à la pacification qu'au moyen de transactions honorables. Je me flatte de l'espoir que V. E. ne s'y refusera pas, je suis sûr que la voix de gouvernements amis trouvera un écho dans votre cœur, et que les véritables intérêts d'une patrie qui vous a élevé à un si haut poste, ne seront jamais perdus de vue par V. E. qu'ils ne s'effaceront jamais de son cœur.

"Vienne le jour, Monsieur le Président, où il nous sera donné de voir la République mexicaine unie, heureuse et puissante, la religion de nos pères respectée, et les véritables progrès, que notre époque réclame, réalisés, la propriété garantie, la liberté assurée, l'indépendance libre de toute atteinte, un glorieux avenir fermement consolidé;—et certes ce sera là un des plus satisfaisants et des plus beaux spectacles pour celui qui adresse en ce moment à V. E. ces cordiales paroles, comme aussi ce sera un des instants les plus doux pour l'Auguste Reine qui a fait l'honneur de l'envoyer représenter sa personne dans ces régions si belles et si dignes d'un meilleur sort.

S. E. M. le président a répondu:

"Monsieur l'Ambassadeur: c'est avec le sentiment de l'estime la plus cordiale et les vœux les plus sincères que je reçois la lettre de l'auguste Reine d'Espagne accréditant V. E. en qualité d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire près cette République.

"Malheureusement, la situation où les événements d'une lutte tenace et prolongée ont réduit cet infortuné pays est déplorablement triste; il est aussi à regretter que dans ce jour, à jamais mémorable, où le peuple espagnol et le peuple mexicain, unis déjà par les liens du sang, viennent encore, après avoir terminé leurs différends, se rapprocher par les liens de l'amitié, les sentiments de bonheur et d'allégresse soient mêlés de douleur et d'amertume. Je suis sincèrement touché des sentiments que V. E. a bien voulu m'exprimer au nom de S. M. C., et du noble intérêt qu'Elle prend pour l'indépendance, la souveraineté, la prospérité et la gloire du peuple mexicain.

"Profondément affligé des désastres, d'une guerre qui empêche les progrès du pays détruit la prospérité et fait couler le sang mexicain par torrents, je désire sincèrement, comme général et comme citoyen, mettre un terme à des maux si funestes, et comme chef suprême de la nation je suis disposé à écouter la voix des gouvernements amis qui s'intéressent à la pacification de la République, et à faire tout mon possible pour sauvegarder les droits sacrés de la Religion et de la Patrie.

"Ce qui contribuera sans doute à nous faire atteindre ce but, c'est le caractère élevé dont V. E. est revêtu, le rare mérite et les hautes qualités qui la distinguent, et qui serviront sans doute à rendre inaltérables les relations amicales de deux peuples frères, qui ont une origine, une langue et une religion communes.

"Puisse le ciel favoriser mes loyales intentions et écouter les vœux du digne représentant de l'auguste souveraine de l'Espagne, afin qu'ayant banni la guerre civile d'entre nous, rétabli l'ordre et consolidé le gouvernement, nous assurions pour toujours l'indépendance et la souveraineté de la nation mexicaine."

Eh bien, le discours de Pacheco n'a satisfait personne. Il est écrit en style onctueux et fondant; mais on s'accorde à le trouver fade et insignifiant. Les cléricaux auraient voulu que Son Excellence prodiguât moins d'embrassades et indiquât, d'un geste ou par un mot arrogant, que l'Espagne allait tirer l'épée et pourfendre les hérétiques mexicains. Les libéraux disent que ce discours a l'air d'une tirade en prose plagiée du *Départ amoureux* et que, malgré la tendresse des adieux que l'on y remarque, l'Espagne est encore bien éprise de son ancienne colonie, et qu'il suffirait d'une minauderie, d'une porte laissée entrebâillée, pour que l'amoureux castillan se précipitât, tout botté et tout armé, dans les bras de cette colonie *si belle et si digne d'un meilleur sort*.—Vous voyez par là combien il est difficile, même pour un ambassadeur, de *contenter tout le monde...... et son père*. Mais je crois que M. Pacheco a surtout à cœur de faire ratifier le traité Mon-Almonte et qu'il a supposé avec raison que l'occasion était belle d'imposer à ce gouvernement, que toutes les puissances étrangères répudient, les conditions exorbitantes de l'acte international ourdi par le lâche Almonte.

Aussitôt après son élection, Miramon but force champagne et dans le banquet qu'il donna à cette occasion à ses intimes, il fut convenu que le seul moyen de se procurer de l'argent était de le prendre là où il se trouvait. Un des convives, Ysidro Diaz, qui est ministre des finances parce qu'il est l'entremetteur du petit président, envoya prier six capitalistes mexicains de se présenter au palais le lendemain soir, afin, disait-il, de concerter un emprunt. [illegible] Les capitalistes mandés se rendirent à l'heure indiquée et Ysidro Diaz, sans les retenir par de longs discours, leur posa carrément la question à brûle-pourpoint: "Nous avons besoin d'un emprunt de [illegible] mille piastres, et j'ai [illegible] de votre patriotisme [illegible] $50,000 chaque. Vous ne sortirez pas d'ici que vous n'ayez payé." [illegible]

Le clergé s'est démasqué; la frayeur l'a précipité dans une démarche qui le compromet [illegible] Mgr. [illegible] de Mexico, frappé de terreur,

à la nouvelle que les fédéraux marchaient sur la capitale, et convaincu que Miramon entraînerait dans sa chûte le catholicisme avec tous ses dogmes, ses prébendes et ses privilèges, résolut de sauver du naufrage celui que dans leurs premiers jours d'illusions, les prêtres appelaient le *Macchabée*, où il édicta un décret enjoignant à tous les administrateurs de propriétés ecclésiastiques de remettre au fisc les vases sacrés et toutes les valeurs en or et en argent qui se trouvaient déposés dans les églises et les couvents. Nous nous rappelons l'époque peu éloignée où l'archevêque repoussait les instances du gouvernement, en alléguant l'inviolabilité des biens cléricaux et la défense expresse, et les peines portées par les canons de l'Eglise contre les préfets qui aliéneraient le dépôt sacré des chandeliers, vaisselle, vases sacrés, etc., etc. L'archevêque vient donc d'établir, par ce précédent éclatant, que les gouvernements ont indirectement le droit ou le pouvoir de dépouiller les saints et les autels. C'est là une maxime que les fédéraux n'oublieront certainement pas.—Malheureusement pour Miramon la richesse de cette donation n'est pas proportionnée au scandale qu'elle a causé parmi les prélats inexorables de l'école de Mgr. Munguia. On n'a retiré de cette vaisselle que 65,000 piastres en monnaie. Cette fourberie me rappelle le trait de ce moine qui se tira d'affaire en donnant à Gil Blas, devenu voleur malgré lui, une bourse très rebondie mais pleine seulement de médailles de cuivre argenté.—Mais il est temps de finir cette longue lettre en résumant les derniers faits importants:—Miramon a fortifié Mexico et y a concentré 9,000 hommes. Les constitutionnalistes sont à Queretaro, à Zamora, à Guanajuato, au nombre de 14,000. La déroute de Silao a coûté à Miramon toutes les places qu'il occupait dans l'intérieur, et son empire ne s'étend pas au-delà des bureaux d'octroi: nous nous trouvons ici bloqués; l'argent manque aux conservateurs; les fédéraux sont maîtres de tout le pays, en exceptant Puebla où la réaction tient encore. Encore un effort et la république est délivrée: mais si les fédéraux s'endorment, tout peut être remis en question; car ils ont affaire à un adversaire qui tiendra aussi longtemps qu'il saura où prendre un homme et un écu.

CHRONIQUE LOCALE.

Grande Démonstration unioniste.—Les Partisans de Bell et Everett pour la présidence et vice-présidence des Etats-Unis, ont eu un mass meeting dont les orateurs se souviendront. Jamais notre ville n'avait vu pareil spectacle; la rue du Canal était couverte d'une immense foule, et c'est avec grand'peine que les différents Clubs de notre ville ont pu venir prendre leur ordre de marche dans la procession—les rues adjacentes étaient impraticables par la population qui les encombrait.

L'estrade qu'on avait élevée sur la rue du Canal était de même construction que la dernière. La statue de l'hon. Henry Clay était ornée d'un arc de triomphe illuminé à l'intérieur et sur lequel était inscrit les diverses devises du parti. Le terrain neutre de la rue du Canal était illuminé par des flammes de Bengale et les deux côtés par les torches et lanternes de la procession. L'effet vu de l'estrade était merveilleux, magique, et d'aussi loin que la vue pouvait s'étendre on ne voyait qu'une masse compacte et mouvante de chaque côté; aux balcons des maisons qui bordent la rue du Canal, des dames répondaient aux vivats de la foule par l'agitation de leurs mouchoirs.

L'assemblée a été appelée à l'ordre par M. W. J. Seymour.—M. N. E. Bailey a été appelé à présider, et un grand nombre de vice-présidents et secrétaires pour chaque district ont été désignés.

Les orateurs suivants, MM. Harry Hays, M. A. Foute et le col. N. P. Field, ont pris la parole et plaidé avec chaleur la cause de John Bell et de l'Union, et nous regrettons de ne pouvoir donner, faute de place, la traduction de ces différents discours.

A neuf heures et demie la procession s'est mise en marche suivant le programme que nous avons publié dans nos colonnes. Les rues étaient encombrées d'une foule aussi compacte qu'enthousiaste qui la saluait sur son passage. Dans plusieurs endroits les dames ont jeté des bouquets.

Parmi les clubs nous avons surtout remarqué ceux du Second District, le club de la Constitution était [illegible] le plus beau de toute la procession. Cette nouvelle décoration de leurs flambeaux produisait un effet admirable. Les Bells Knights étaient nombreux et leur allure plus [illegible]. Les Union Guards du Second District, les Rough & Ready *made a pretty good show* comme disent nos confrères d'outre-Canal.—En rentrant dans leurs foyers, ces différents clubs ont eu l'extrême politesse de nous offrir en passant devant notre bureau par des vivats, attention pour laquelle nous les remercions sincèrement.

La Police et le Turners' Hall.—Une rixe qui aurait pu avoir des suites déplorables a eu lieu, dimanche soir à 11 heures, au Turners' Hall, rue Franklin, entre Gasquet et Canal. Un officier de police a été blessé; Wm Kraemer, propriétaire de l'établissement, Charles Berleak, George Miller, Frederick Graham, Marcus Bartel et Simon Steiner ont été arrêtés.

Afin que le lecteur comprenne bien ce qui s'est passé, il faut que nous expliquions comment le Turners' Hall a été construit et comment il est soutenu. On sait que les Allemands ont un genre d'amusement tout particulier et que lorsque des personnes d'autres nationalités ne viennent pas les troubler dans leurs plaisirs, il n'y a pas de population plus tranquille, sachant par expérience que l'admission d'étrangers dans les lieux où ils se réunissent est presque toujours cause que leurs femmes et leurs filles sont insultées par des rowdies, une société d'Allemands (les Turnvereins), louèrent à bail, dans la rue Franklin, un terrain sur lequel ils bâtirent une longue salle de bal, connue aujourd'hui sous le nom de "Turners' Hall." Le Directeur, Wm Kraemer, achète de la ville le droit de vendre des rafraîchissements et donner des bals gratis. A de certaines époques les Turnvereins y donnent des représentations théâtrales, &c, et ne reçoivent dans la salle que les membres du club ou ceux que le club introduit. [illegible]

Deux ou trois cents personnes des deux sexes se trouvaient dans l'établissement, dimanche soir, et tout s'était passé de la manière la plus satisfaisante jusqu'au moment où un nommé Louis Brown, accompagné de plusieurs camarades, essaya d'entrer; on lui demanda s'il avait été invité; il répondit qu'il n'avait pas besoin d'invitation [illegible]. Il fut légèrement blessé à la tête. Il [illegible] les officiers, M. Chalmers et M. Galennie se présentèrent et il se plaignit d'avoir été battu par des individus dont il demanda l'arrestation. Au lieu de prévenir Brown qu'il fallait d'abord faire un affidavit, les agents qui croyaient sans doute qu'il s'agissait de violer la loi, tentèrent de pénétrer de force dans le Hall et furent repoussés. Galennie eut la main droite fendue; il ne sait pas lui-même qui l'a frappé, mais suppose que c'est un coup de sabre qu'il a reçu.

Les officiers firent jouer leurs crécelles; un grand nombre de Citoyens et de policemen du Premier et du Deuxième District arrivèrent sur les lieux. Les Turners et leurs amis fermèrent les portes pour empêcher que Brown et ses compagnons ne cherchassent à se venger d'avoir été repoussés. [illegible]

[illegible] Berleak [illegible] Crevon [illegible] "badge", répondit qu'il était officier, tira sa commission et la lui montra [illegible] Berleak se rendit sur-le-champ. [illegible] Geo Müller voulut se servir d'un revolver contre lui; M. McClelland le saisit [illegible]. Il arrêta également Greaham [illegible] tirer un revolver de sa poche et essayer de le cacher sur une table afin qu'on ne le trouvât pas sur lui en cas d'arrestation.

Bartel est accusé d'avoir porté un coup de chaise à un officier. Steiner a été fait prisonnier après que tout fût terminé et au moment où il se disposait à embarquer sa famille dans une voiture pour la ramener chez lui. Il est peu probable qu'on réussisse à prouver qu'il s'était enivré et avait troublé la paix.

Rencontre dans la rue Royale.—Hier, à midi, une rencontre a eu lieu, dans la rue Royale, près l'encoignure Canal, entre MM. F. A. Bartlett et Geo. W. Mader. Le premier a été blessé.

La seule version que nous ayons de cette rixe, c'est que les deux jeunes gens s'étaient querellés, une semaine auparavant, au sujet de la politique; que M. Bartlett tira un pistolet [illegible] contre son adversaire. Hier, à l'heure mentionnée plus haut, M. Mader se trouvait dans la salle du comité exécutif du parti de Breckinridge et Johnson; quelqu'un vint lui annoncer que M. Bartlett l'attendait dans la rue et allait l'attaquer. Il s'arma d'une canne à épée et descendit. [illegible] M. Mader tira son épée et porta deux coups à M. Bartlett; celui-ci tira un revolver, [illegible] Policier Watard arrêta M. Bartlett, mais s'apercevant qu'il était grièvement blessé, il le fit transporter à son boarding house.

M. Mader, [illegible] M. Crevon avait formulé une plainte contre lui, se rendit aussitôt au bureau de police.

Les médecins refusent jusqu'ici de déclarer que M. Bartlett est hors de danger.

Un meurtrier reconnu.—Le chef de la police a déclaré, hier, devant le recorder Blache, que Humphrey F. Davis, alias Frank Humphries, alias Frank Nixon, voleur, incarcéré actuellement pour avoir enlevé quarante-cinq piastres à M. Digg, sur le steamer *California*, est le même individu qui a assassiné John W. Philips, alias Bill Clifford, joueur et voleur, à St-Louis, en 1858.

Le gouverneur du Missouri a promis une récompense de 500 pour cette arrestation. Les autorités de St-Louis ont été informées de cette découverte.

AFFAIRES D'ITALIE.

Nos journaux parisiens venus par l'*Arago* vont jusqu'au 11 septembre et ne nous apprennent rien sur la brillante victoire de Cialdini et le siége d'Ancône, et ce n'est que la flotte napolitaine a dû coopérer avec la flotte sarde au bombardement de cette ville. Voici ce que nous lisons dans les *Débats*:

"La nouvelle du débarquement des troupes sardes à Naples est confirmée. La flotte napolitaine, mise sous les ordres du vice-amiral Persano, est partie pour Ancône avec les navires qui [illegible] dans le golfe de Naples, où elle était arrivée hier à destination. Telles [illegible] les deux concessions faites par Garibaldi à M. de Cavour, il a consenti à recevoir des soldats et à donner des vaisseaux. Il ne paraît pas jusqu'à présent avoir consenti à rien de plus. [illegible] de garder quelques doutes sur l'accord complet qu'on disait établi entre M. de Cavour et le dictateur, et de faire remarquer la contradiction [illegible]

Les nationalités nous fournissent le texte des proclamations de Garibaldi. Voici celle qui est adressée à l'armée napolitaine:

Si vous [illegible] pour combattre [illegible] compagnons d'armes, il veut lui, combattre à côtés contre les ennemis de la patrie.

Trêve à nos discordes, plaies séculaires de notre pays.

L'Italie, secouant les débris de ses chaînes, nous montre au nord le chemin de l'honneur vers le dernier repaire de la tyrannie.

Je ne vous promets qu'une chose, c'est de vous faire combattre.

Naples, 9 septembre 1860. GARIBALDI.

Celle qui suit a été adressée aux habitants de Palerme.

De près ou de loin je suis avec toi, peuple de Palerme, avec toi pour la vie entière.

Liens d'affection, communauté de travaux, de périls, de gloire me lient à toi par des liens indissolubles. Ému du plus profond de l'âme, parlant avec ma conscience d'Italien, je sais que tu ne doutes pas de mes paroles.

Séparé de toi par l'intérêt de la cause commune, je t'ai laissé un autre moi-même, Depretis. Depretis a été accrédité par moi auprès du bon peuple de Sicile. Il représente plus que moi, il représente l'idée nationale, l'idée sainte: Italie et Victor-Emmanuel! Depretis annoncera au cher peuple de Sicile le jour de l'annexion de l'île au reste de l'Italie libre. Mais c'est Depretis qui, fidèle à mon mandat et à l'intérêt de l'Italie, doit déterminer le jour fortuné.

Les misérables qui te parlent d'annexion aujourd'hui, peuple de Sicile, sont les mêmes qui t'en parlaient il y a un mois. Demande-leur, peuple, si j'avais écouté leurs misérables intérêts individuels comment j'aurais pu continuer à combattre pour l'Italie. Aurais-je pu t'envoyer aujourd'hui un salut d'amour de la belle capitale du continent Italien?

Donc, peuple de Palerme, aux couards qui étaient cachés quand tu combattais sur les barricades, tu diras de la part de ton Garibaldi que l'annexion au royaume du roi galant-homme en Italie, nous la proclamerons bientôt, mais au sommet du Quirinal, quand l'Italie pourra voir tous ses enfants réunis, les presser tous libres sur son illustre sein, et les y bénir!

Naples, 10 septembre 1860. GARIBALDI.

La *Patrie* publie sous le titre de dernières nouvelles, ce qui suit:

Les dernières dépêches de Naples nous apprennent que la ville continuait à être tranquille.

Garibaldi s'occupait exclusivement de l'organisation des forces militaires et maritimes du pays. L'armée du royaume des Deux-Siciles prendra, à l'avenir, le titre d'armée de l'Italie méridionale. Les soldats napolitains seront incorporés dans cette armée, dont les volontaires garibaldiens feront également partie.

Elle sera portée au chiffre de 100,000 hommes, et, pour compléter ce chiffre, on aura recours, soit à un appel de nouveaux volontaires dans toute l'Italie, soit à une levée extraordinaire. Lorsque l'organisation de ces forces aura eu lieu, les opérations seront reprises et l'unification de l'Italie entière sera poursuivie sans relâche, jusqu'à son accomplissement.

Garibaldi a décidé aussi que la marine napolitaine serait commandée par le vice-amiral Persano, détaché auprès de lui, et maintenu sous ses ordres. Il a fait faire l'inventaire des bâtiments napolitains susceptibles d'être employés, et il a décidé que ces navires de guerre, au nombre de cinquante, seraient immédiatement armés en guerre.

Il a ordonné la construction de quinze grands chalands nécessaires pour opérer un débarquement, et il a décidé que les canonnières à voile qui se trouvent dans les chantiers de Castellamare seraient transformées et munies de machines à vapeur, commandées en Angleterre à l'industrie privée. Toutes ces mesures sont entrées en pleine exécution. Elles prouvent que le dictateur, en véritable homme de guerre, a compris toute l'importance des opérations qu'il se propose d'entreprendre dans l'Adriatique, et qu'il ne veut rien négliger pour rendre ses plans exécutables au point de vue militaire et maritime.

M. de Talleyrand, de retour à Turin, devait, dit-on, avoir le 16 son audience de congé du roi et partir ensuite pour Paris.

Le ministre de Russie à Turin, est absent en ce moment; l'Autriche n'a pas de représentant dans cette ville.

Le bruit s'est répandu que les ministres d'Espagne et de Prusse allaient quitter la capitale des Etats sardes, mais aux dernières dates, ils n'avaient pas encore reçu, à cet égard, leurs dernières instructions.

Voici, d'après la *Presse*, le compte que l'on fait actuellement de l'armée napolitaine:

Avec la moyenne, 60,280 hommes.
Avec le roi entre Capoue et Gaëte:

Deux régiments de grenadiers	4,674
Chasseurs de la garde	2,337
Dix bataillons de chasseurs de ligne	11,600
Deux régiments de hussards de la garde	1,500
Trois régiments de dragons	2,250
Quatre batteries d'artillerie	1,100
Total d'hommes	23,461

L'*Adriatico* contient les documents suivants:

"Rimini, 10 septembre, minuit.—Cagli et Sassoferrato sont insurgés.

"De tous les pays des Marches occupés par des forces prépondérantes partent des volontaires armés pour rejoindre les troupes des insurgés. Le gouvernement pontifical procède par des emprisonnements et menaces de carnage et de saccage.

"1 heure. Fossombrone s'est prononcé. Urbino est fortifié. Il arrive de tous côtés des troupes d'insurgés. Les troupes pontificales se retirent sans résistance. L'état de siége est proclamé à Fano, Sinigaglia et Pesaro."

Voici la notification de la junte provisoire d'Urbino, qui a déjà publié les décrets qui instituent des commissions municipales de la garde nationale:

"Citoyens,

"Cette ville, insurgée de nouveau au cri de Vive l'Italie! vive Victor-Emmanuel! est restée sans autorité. Nous qui fûmes autrefois, par la volonté du peuple, constitués en juntes provisoires, nous croyons de notre devoir de reprendre une autorité dont la force des circonstances a interrompu l'exercice. Nous prononçons aujourd'hui le même vœu d'annexion, et, dans la maturité de nos destinées nationales, il sera certainement exaucé.

"C'est vers ce but que sont tournés tous vos soins. Vous, citoyens, rendez nous forts de votre concours et de votre confiance pour conserver l'ordre public et montrer à l'Europe que vous êtes dignes de la liberté et de nos italiens.

"Vive l'unité et l'indépendance nationale! vive Victor Emmanuel, notre roi!

"Urbino, 8 septembre 1860.

"La junte provisoire:

"Comte P. Ubaldini, professeur Bernardin Berardi, Frédéric Giammartino, docteur Loni, Alippi, secrétaire."

Nous trouvons dans les *Nationalités*, de Turin, la proclamation suivante:

"Habitants des Marches et de l'Ombrie,

"Voilà un an que tous ensemble nous protestions hautement contre le gouvernement du pape; cette protestation n'est point le mugissement d'un peuple qui confie ses droits à la raison des armes et dont le salut a été étouffé dans le sang.

"Ces temps qui se sont écoulés ont été très-peu pour vous qui êtes demeurés sur le sol natal, mais aussi pour nous qui avons vécu, non sur la terre de l'Italie, mais sur la terre d'exil. Ces temps seront pour nous un souvenir douloureux. Des Alpes à l'Etna, le drapeau italien vous entoure de tous les côtés, et l'Italie libre vous tend une main fraternelle.

"Levez-vous donc, levez-vous! et que le cri qui a été si longtemps étouffé dans votre poitrine retentisse aujourd'hui sur nos montagnes, dans nos vallées, et annoncez à vos frères opprimés qu'une autre tyrannie est éteinte et tombée, et que la résurrection d'un autre peuple va s'opérer. L'Europe a prononcé tardivement son jugement sur le pouvoir temporel des papes, et la balance divine penche du côté des droits des peuples longtemps foulés aux pieds; cessons d'être les ilotes de la cour de Rome. Levez-vous!

"La haine et la fureur d'un peuple qui veut secouer les chaînes d'une servitude séculaire sont redoutables et irrésistibles, et vos armes, bénies par l'ange de la liberté, seront les ministres de votre sainte et nationale vengeance. Nous serons avec vous dans le combat. Dieu et le monde seront avec nous!

"Vive l'Italie! Vive Victor-Emmanuel!

"Des Romagnes, en septembre 1860.

"Les membres du comité ombro-marchien:

"Renaud Simonetti, président, François Fiorenzi, Adolphe Spada, Jean-Baptiste Jouny, Léopold Ferretti, Vincent Rossi, Charles Bruschi, B. Monti, Ascane Ginevri Blasi, Ferdinand Cresci, André Marzetti, Gerino Montanari, B. Minetti Balducci, Jérôme Civitotti."

Le journal *les Nationalités*, de Milan, donne l'ordre du jour publié par le général Cialdini, au moment d'entrer en campagne:

"Soldats du 4e corps,

Je vous conduis contre une bande d'aventuriers étrangers que la soif de l'or et le désir du pillage ont conduits dans nos pays.

Combattez, dispersez inexorablement ces misérables sicaires; que par votre main, ils sentent la colère d'un peuple qui veut sa nationalité et son indépendance.

Soldats! Pérouse demande vengeance, et bien qu'il soit tard, elle l'aura.

Le général commandant le 4e corps, CIALDINI."

Les douze cents Autrichiens faits prisonniers à Pesaro par le général Cialdini sont arrivés à Alexandrie, où ils seront gardés. Mgr Bella, transporté à Turin, est enfermé dans un des appartements supérieurs du palais Madamma. Mgr Bella doit être considéré comme prisonnier de guerre, puisqu'il se trouvait avec les troupes de Lamoricière en uniforme militaire et à cheval. (*Espero du 14.*)

—Si nous sommes bien informés, la France est au nombre des puissances qui ont adressé des remontrances au gouvernement du roi. On dit que la note de la France est conçue dans des termes très vifs. (*Il Diritto.*)

La *Gazette officielle*, de Turin, publie le mémorandum du gouvernement du roi à ses représentants à l'étranger.

Ce document est daté du 12 septembre; il trace la situation de l'Italie après la paix de Villafranca, signale le refus de la cour de Rome à la demande de renvoi des légions étrangères, justifie les raisons impérieuses qui ont forcé le gouvernement sarde à agir, sous peine de laisser le mouvement italien se perdre dans l'anarchie et le désordre.

Le mémorandum confirme que les troupes royales respecteront scrupuleusement la ville de Rome et son territoire. Il fait un appel au souverain pontife qui inspira il y a quelques années le mouvement national, et termine en disant que lorsque le pape reconnaîtra que la régénération de l'Italie est dans les destins de la Providence, il sera de nouveau le père des Italiens, comme il n'a pas cessé d'être le père auguste et vénérable de tous les fidèles.

LES FRANÇAIS EN SYRIE.—Le *Daily News* a reçu une correspondance de Beyrouth, datée du 31 août. Au moment où cette lettre a été écrite, les chrétiens, rassurés par l'attitude énergique de Fuad-Pacha et par l'arrivée de nos troupes, rentraient en foule dans leurs foyers. Le général de Beaufort d'Hautpoul allait partir pour Damas, où il devait être bientôt suivi par une partie du corps expéditionnaire français. Nos soldats, qui étaient d'abord pour les musulmans un sujet d'effroi et de colère, sont maintenant pour eux un sujet de curiosité. Le Français hors de son pays devient vite l'ami de tout le monde. Les Turcs de Syrie ne se lassent point d'admirer l'escadron de spahis, où ils voient des officiers musulmans fidèles donner des ordres à des soldats infidèles, qui les exécutent sans murmurer, et des soldats du prophète obéir de leur côté à des officiers et à des capitaines chrétiens. [illegible] les Turcs parvenaient à l'imiter, [illegible] trouvé le secret qui peut encore les sauver d'une ruine imminente et rencontré presque aux portes de la mort un désir de longue vie. (*Journal des Débats*)

Les Etats Pontificaux.

En présence des événements dont les Etats pontificaux peuvent être d'un jour à l'autre le théâtre, nous croyons nécessaire de donner quelques détails sur la division territoriale de ces Etats, afin que d'anciennes dénominations géographiques dont on se sert aujourd'hui, telles que les *Marches* et l'*Ombrie*, puissent être plus facilement comprises.

Avant la guerre d'Italie, les Etats de l'Eglise étaient divisés en quatre légations, plus l'arrondissement de Rome.

La première comprenait les provinces de Bologne, Ferrare, Forli et Ravenne. Ces provinces constituaient ce qu'on nommait les *Romagnes*. Victor-Emmanuel les a annexées au Piémont.

La seconde légation se compose des provinces d'Urbino, Pesaro, Macerata, Loreto, Ancône, Fermo, Ascoli, Camerino. C'est cette partie des Etats pontificaux qu'on désigne communément sous le nom de *Marches*. Elle est bornée au nord par les Romagnes, à l'est par la mer Adriatique, au sud par le royaume de Naples, à l'ouest par la Toscane et les provinces de Spoleto et de Pérouse. Elle sépare ainsi les Romagnes des Etats napolitains.

La troisième légation est formée des provinces de Spoleto, de Pérouse et de Rieti. Les deux premières correspondent à ce qu'on appelle l'*Ombrie*. La ville de Foligno, en effet, dans la délégation de Pérouse, est le *Fulginium* des anciens, ville principale de l'*Umbria*.

La quatrième légation comprend les provinces de Velletri, Frosinone et Bénévent; cette dernière enclavée dans la principauté ultérieure du royaume de Naples.

L'arrondissement de Rome, enfin, placé sous un régime spécial, est formé de cette capitale, de Viterbe, d'Orvieto et de Civita-Vecchia, une des plus petites provinces administratives des Etats romains, composée d'un seul district, mais formant un port de commerce important sur la Méditerranée. (*Patrie.*)

—Suivant une note de la direction générale des postes françaises, la convention postale conclue entre la France et le Brésil, le 7 juillet 1860, recevra son exécution à partir du 1er octobre prochain.

Les principaux résultats pour le commerce, de la convention, sont:

1o La possibilité d'affranchissement jusqu'à destination au lieu de l'affranchissement jusqu'au port brésilien de destination, indiqué par les décrets des 3 décembre 1854 et 3 mars 1860.

2o L'expédition des dépêches par la nouvelle voie des paquebots français, partant de Bordeaux le 25 de chaque mois, lorsque par cette voie la paraîtront devoir parvenir à destination plus promptement que par la voie des paquebots britanniques partant de Southampton le 9 de chaque mois.

—On écrit des bains de Hombourg:

"L'Espagnol G., qui avait gagné dans ses précédents voyages à Hombourg la somme de quinze cent mille francs est de retour depuis quelques jours.—Dans sa première séance il a fait sauter la banque de trente-et-quarante, qui est de 300,000 francs, le second jour il a gagné 260,000 francs; mais le troisième jour la chance ne lui a pas été favorable et il a perdu 350,000 francs. Aujourd'hui, 9 septembre, après six heures d'une lutte acharnée, il vient encore une fois de faire sauter la banque, aux grands applaudissements de la foule, qui accourt de tous côtés pour être témoin de ce gigantesque duel. Les actionnaires de la banque sont dans la plus grande consternation; les actions ont baissé à la Bourse de Francfort de 20 p. c. dans une seule bourse.

"Demain aura lieu l'ouverture du chemin de fer de Francfort à Hombourg; et dans quelques jours se fera la grande fête d'inauguration, qui sera célébrée par un brillant feu d'artifice, confectionné par M. Aubin, de Paris, artificier de S. M. l'Empereur."

L'INFLUENCE DE LA LUNE.—On croit si généralement et depuis si longtemps à l'influence qu'exerce la lune sur l'état de l'atmosphère, qu'à ce titre seul cette question mérite l'attention des savants. *A priori*, il n'y a aucune raison de classer cette croyance parmi les préjugés, il est bien certain, par exemple, que l'attraction de notre satellite doit produire sur notre atmosphère des effets analogues aux marées, et bien d'autres encore. Cependant il faut convenir que l'observation ne semble pas permettre d'arriver au but.

C'est dans cette intention que M. Marcet, de Genève, vient de discuter les observations météorologiques prises dans cette ville, de 1800 à 1850. Voici les principaux résultats obtenus:

Les phases de la lune sont sans influence sur le nombre de journées pluvieuses et sur la quantité d'eau tombée.

Les changements de temps surviennent un peu plus fréquemment le jour de la pleine lune et de la nouvelle lune, ainsi que les lendemains de ces deux jours.

Il semble qu'il y ait un peu plus de chances pour que le changement survienne le lendemain plutôt que le jour même de la pleine ou nouvelle lune.

Quand le temps est pluvieux, il y a plus de chances de changement que lorsqu'il est beau.

Pendant toute cette série d'observations, le baromètre a été haut trois fois sur quatre.

Nos lecteurs se rappellent peut-être la règle empirique du maréchal Bugeaud à cet égard. Voici cette règle, dans laquelle l'illustre général avait la plus grande confiance, et qu'il ne manquait jamais de consulter en expédition:

Le temps se comporte onze fois sur douze pendant la durée de la lune comme il s'est comporté au cinquième jour, si le sixième jour il est le même qu'au cinquième. Si, d'autre part, le temps est le même le quatrième et le sixième jour, il persistera neuf fois sur douze pendant tout le reste de la lunaison.

La lune, dont nous venons d'examiner l'influence sur le temps, nous apparaissant [illegible] sous une forme d'un cercle, on croit généralement qu'elle est sphérique. Cette déduction est cependant loin d'être exacte, un corps ayant la forme d'un œuf, par exemple, offrirait la même apparence en tournant autour d'un observateur, à la condition de lui présenter toujours la même extrémité. Or, tel est précisément le cas de notre satellite, dont nous voyons toujours le même côté; et qui, en réalité, est légèrement allongé vers la terre. [illegible] qui, en d'autres termes, fait que nous ne voyons jamais qu'une seule face.

M. Gusew a cherché dans ces derniers temps à démontrer et faire toucher du doigt cet allongement à l'aide de photographies bien faites. Il a constaté que pendant la libration [illegible] en effet la partie de la lune que nous voyons était réellement allongée vers nous. Les mesures prises sur les photographies ont même permis d'évaluer cet allongement, [illegible] (*Moniteur.*)

Marié, samedi 29 septembre 1860, par le Rév. Lavée, à l'Eglise des Jésuites, M. PETER DELBERT, de Matanzas, île de Cuba, à Mademoiselle ELMIRE JEANNIN, de cette ville.

☞ UNE DES MALADIES LES PLUS COMMUNES et en même temps les plus douloureuses auxquelles l'homme est sujet, s'appelle la fièvre ou frisson. [illegible] J. Hostetter, médecin célèbre, [illegible] C'est sans contredit ce qu'il y a de mieux pour la fièvre ou frisson.
A vendre par toutes les pharmacies et marchands. 8 oct—6f

La Santé
Est plus précieuse que les rubis
Mais, si l'on en croit les annonces que publient les journaux, tout le monde peut se bien porter. Les remèdes sont plus nombreux que les maladies elles-mêmes, et chacun de ces remèdes est supérieur à celui qui l'a précédé.
L'ELIXIR DE WRIGHT
[illegible]
A vendre par toutes les pharmacies des Etats-Unis et des Canadas.
A vendre à la Nouvelle-Orléans, en gros et en détail, par J. WRIGHT & Co, Seuls propriétaires, Rue de Chartres, Nos 21 et 151
8 oct—6f

Vous pouvez prévenir cette affreuse toux en employant LE SIROP DE MURES SAUVAGES ET DE GOUDRON DU DR DAVIS, [illegible]
A vendre à la Nouvelle-Orléans, en gros et en détail, par J. WRIGHT & Co, Seuls agents pour le Sud, Rue de Chartres, Nos 21 et 151
8 oct—6f

☞ Le navire Mount Vernon, capitaine Dyer, venant de Marseille, est en déchargement dans le second district.
Les consignataires sont requis de venir prendre livraison de leurs marchandises sur la levée.
Les marchandises dont les permis n'auront pas été obtenus dans le délai de cinq jours seront envoyées dans les magasins publics aux frais et risques de leurs consignataires.
EUG. ROCHEREAU & Co, 16 & 18, rue St-Louis.

Office du Bureau de Santé.
Nouvelle-Orléans, ce 5 octobre 1860.
A une assemblée du bureau de Santé, tenue le 3 du courant, [illegible]
"ORDONNANCE 123. Qu'aucun gardien de cimetière dans les limites de la ville, ne recevra ou n'enterrera aucun corps, à moins que le porteur ne lui remette un certificat de médecin [illegible]"
GEORGE Wm. DIRMEYER, Secrétaire du bureau de Santé.

A louer,
L'étage supérieur de la belle et grande maison située rue Bienville, No 130, entre Dauphine et Bourgogne. Livraison immédiate. S'adresser sur les lieux. 7oct—1m.

Externat de jeunes Demoiselles
Dirigé par Mme JULES GOUGUET.
Rue Royale, près l'encoignure St Pierre No 99, au premier.
MADAME JULES GOUGUET, qui possède une longue expérience dans l'enseignement, vient d'ouvrir, à partir du 1er octobre 1860, à l'adresse ci-dessus, un Externat pour jeunes demoiselles [illegible]
P. S.—On peut se procurer des prospectus à l'établissement, ou aux librairies de MM. A. Chol et Lefèvre, rue Royale. 6 oct—1m.

Une Modiste.
On demande une MODISTE CAPABLE pour aller dans une ville située sur le Mississipi, [illegible] S'adresser à J. DERBES, Jr. 48, rue de Chartres.

MAÇONS.
On a besoin de deux bons maçons pour travailler sur une habitation du Bayou Lafourche. S'adresser à A. BROUSSEAU & CO, 19, rue de Chartres.

Couvertes! Couvertes!
REÇU par les derniers arrivages d'Europe quantité de couvertes françaises de 3 1/2 points [illegible] TURCOTTE & BLANCAND, 65, rue Canal.

ATTENTION.
☞ Cheval, buggy et harnais à l'encan, par le shérif.—Aujourd'hui à midi, en face de la Bourse de cité rue St-Louis, 2me district, le shérif procédera à la vente à l'encan d'un cheval, d'un buggy et harnais.
☞ Les marchands de farine trouveront leur intérêt à assister à la vente à l'encan que fait D. E. Morphy, ce matin à 11 heures. Voir l'annonce.

VENTE A TERME.
☞ Marchandises sèches et Manteaux.—L'attention particulière des acheteurs est appelée à la grande vente de marchandises sèches et manteaux qui aura lieu aujourd'hui, à 10 heures, aux salles d'encan de F. Roger & Co, Nos 45 et 47, rue de la Vieille-Levée.—Conditions: au-dessus de $300, 90 jours de crédit.
☞ Vincent & Co. vendent des vêtements extra et des pamphlets, ce matin à 10 heures, à leur magasin d'encan, rue de la Douane, No 23.

BELL KNIGHTS CLUB.
Les membres de ce Club se réuniront à leur salle, rue St-Philippe, entre Royale et Bourbon, aujourd'hui mardi ce 9 octobre 1860, à 7 heures du soir. Toutes les personnes qui sont en faveur de BELL et EVERETT sont priées d'assister aux séances.
Les membres sont priés d'être ponctuels.
Par ordre du Président, FRANCIS V. DUPLESSIS.
OSCAR LE BLANC, Secrétaire. 9 oct

Club Constitution.
Le meeting régulier de ce Club aura lieu, dans la salle de bal d'Orléans, CE SOIR, mardi, à 7 heures et demie.
Par ordre du Président, O. DUPLANDIER.
B. C. CENAS, Secrétaire.

Changement de local.
GIQUEL & JAMISON
Annoncent à leurs amis et au public, qu'ils ouvriront leur NOUVEAU MAGASIN RUE DU CANAL, No 196, *MARDI*, 16 du courant.
Ils fermeront celui qu'ils occupent actuellement à partir de vendredi, 12 du courant, pour cause de déménagement. 9 oct—6f

AVIS.
A. SAULET,
Rue de Chartres, No 34, entre Bienville et Douane,
ANNONCE à ses amis et au public qu'il a reçu des HABILLEMENTS D'HIVER pour hommes, jeunes gens et enfants. Les personnes qui auraient besoin de faire leurs achats, trouveront leur intérêt à visiter son magnifique assortiment avant de faire emplette ailleurs.
A. SAULET, rue de Chartres No 34, entre Bienville & Douane.

LUNDI PROCHAIN, 15 OCTOBRE,
MME O. BOYER reprendra ses CLASSES DE SOLFEGE pour l'instruction des enfants, qui n'ont aucune connaissance des principes de la musique. [illegible]

Perdus ou égarés.
DEUX billets hypothécaires tirés par R. A. Peredarville, à son propre ordre, endossés par lui, pour la somme de douze cent cinquante-cinq piastres chacun, à 6 et 12 mois de date, portant 8 pour cent d'intérêt, de la date à l'échéance et 8 pour cent après l'échéance. Le public est prévenu de ne pas négocier les dits billets dont le paiement en a été arrêté.

Café à vendre.
LE JACKSON HOUSE, situé à l'encoignure des rues Calliope et Clara, en face du dépôt du chemin de fer de Jackson. Il y a dans l'établissement des chambres confortables pour recevoir les personnes qui arrivent par le chemin de fer. Pour les conditions, s'adresser sur les lieux.

$50 DE RECOMPENSE.
Partie marronne l'esclave AIMEE, griffonne âgée d'environ 45 ans, taille 5 pieds environ, dents courtes et écartées. Elle appartenait anciennement à Mme Modelina Trémé et tout dernièrement à M O. Durel.
La récompense sera payée, au No 46, rue de Chartres ou les, à quiconque la logera à la geôle.

EN débarquement du navire Mount-Vernon, de Marseille—6 estagnons eau de fleur d'oranger, de Jourdan Brive; 30 caisses olives verdales de P. J. Rossi; [illegible] 80 paniers huile d'olive Plagniol, 24, 22 et 11 onces. A vendre par LOUIS CHAUDET, Rue Royale, 147 et 149

ATTENDU par le John Carver, de Bordeaux—5 balles de bouchons pointus; 20 caisses fruits au jus nouvelle récolte; 10 fûts eau-de-vie, J. Duboscq & Co, 1848; 14 barils vin blanc Haut-Sauterne; 14 barils vin rouge, St-Estephe; 20 barriques vin rouge, J. Duboscq & Co; 20 do do du Quinsac do. A vendre par LOUIS CHAUDET, Rue Royale, 147 et 149

ATTENDU par le navire sarde Mississipi, de Marseille—350 barils Madère, Gromant; 100 do Porto do. A vendre par LOUIS CHAUDET, Rue Royale, 147 et 149

ATTENDU par le R. W. Bourne, de Bordeaux—75 caisses prunes à l'eau-de-vie; 75 do de abricots; 15 do de liqueurs assorties; 15 do de crème de cacao; 15 do de prunes et abricots à l'eau de-vie; [illegible] A vendre par TAMBOURY, OLIVARI & CO, 47, rue Royale

ATTENDU par le John Carver, de Bordeaux—6 barriques St-Julien Medoc; 5 barriques Belair; 5 do St-Estephe; 5 do Margaux; 125 caisses St-Julien; 75 do St-Emilion. A vendre par TAMBOURY, OLIVARI & Co, 47, rue Royale

Cigares de la Havane.
102,000 cigares de la Havane, en débarquement du brick Franz, comprenant un assortiment de Londres, Rebra Reina, Regalia Britanica et Premés, des plus belles marques El Globo, Eltica et Gutteres.
A vendre par CABALLERO & RASCALDO, 26, Vieille-Levée, entre Douane & Bienville.

AVIS.
MESSIEURS les Docteurs FORMENTO, père et fils, ont transféré leur domicile à leur ancienne résidence, rue Bienville, 132, entre Dauphine et Bourgogne.
Consultations de 1 à 3 heures. 6oct—1m

AVIS.
JE préviens le public que j'ai notifié ce jour mon associé Mr. Chs. Leighton que j'entendais ne plus demeurer en société avec lui, et que je dissolvais, par conséquent, à compter du présent jour, la société formée entre nous le 15 février dernier pour l'exploitation de l'établissement situé à l'encoignure de St-Charles et Canal.
Nouvelle-Orléans, 8 octobre 1860. JAMES A. BLANC.

AVIS.
JE préviens le public en général que je ne paierai aucune dette contractée par ma femme sans mon consentement.
Nlle-Orléans, 8 octobre 1860. PASCAL SEMPÉ.

UN jeune homme connaissant le marché de la Nouvelle-Orléans, offre ses services à une bonne maison d'importation [illegible] Il fournira les recommandations désirables. S'adresser au bureau de l'Abeille.

LE Docteur TRUDEAU a transféré son domicile du No 184, rue du Canal, au No 186, même rue. Heures des consultations de midi à 2 heures.

Bureau de la Compagnie de Navigation du Canal Carondelet.
Nlle-Orléans, 26 septembre 1860.
AUJOURD'HUI, à une assemblée spéciale des Directeurs, le préambule et les résolutions suivants ont été adoptés:
Attendu qu'il a été fait aux Directeurs des propositions pour affermer, pendant dix ans, les revenus, &c., du Canal Carondelet, et
Attendu que les Directeurs croient devoir consulter à ce sujet les actionnaires de la Compagnie—
Il est résolu qu'une assemblée des actionnaires sera tenue le 15 novembre prochain, au bureau de la Compagnie de Navigation du Canal Carondelet, rue du Bassin, No 136, à 5 heures de l'après-midi, afin de délibérer si le Canal sera affermé.
Par ordre de la Direction, LOUIS GAUNET, secrétaire.

A LOUER
UN excellent cuisinier et pâtissier. S'adresser au No 20, rue Carondelet, Offices No 1, au premier.

No 145 et 147, RUE DAUPHINE.
MME MARIE CELESTE offre à MM. les habitants et leurs familles des logements grandioses et plus salubres que ceux de l'année précédente. Les personnes qui l'honoreront de leur présence ou de leur patronage seront assurées de trouver chez elle un confortable qu'on trouve rarement ailleurs pour le service intérieur comme pour les divers avantages qu'offrent ses locations. Les logements se paieront, par jour, par semaine ou par mois.
Mme MARIE CELESTE, rue Dauphine No 145 et 147, donnera les meilleures références. 8 oct—1m

TAPIS. TAPIS.
BODET & GUEYDAN,
OFFRENT à vendre à GRAND RABAIS, un lot de TAPIS de toute sorte, provenant des ventes de New York, ainsi qu'un grand assortiment de DEVANTS DE CHEMINEES, PAILLASSONS, Tapis de Table avec médaillon de toutes grandeurs, &c. &c.
BODET & GUEYDAN, Maison Rouge, No 1, entre les deux marchés, le plus près du marché aux légumes et encoignure Hôpital et Condé.

Changement de Domicile.
LES soussignés préviennent le public qu'ils ont transféré leur magasin du No 77 rue de la Vieille Levée au No 12 rue Conti, entre Chartres et Levée. FAURES & NORMAN

HUILE D'OLIVE—[illegible] paniers de 24, 12 et 11 onces, Bounia, frères, Nice, en débarquement du navire Mount Vernon, à vendre par S. D. GRATIAA & Co, No 58, Douane

ABSINTHE ET KIRSCH—100 caisses absinthe C. Lecoultre, 50 caisses kirsch, C. Lecoultre. A vendre par S. D. GRATIAA & Co, No 58, rue Douane

PORTO XERES ET MADERE—[illegible] En douane et à vendre par S. D. GRATIAA & Co, No 58, rue Douane

DAMEJEANNES—1,800 de 1, 2, 3 et 5 gallons. A vendre par S. D. GRATIAA & Co, No 58, rue Douane

EN débarquement du navire Mount Vernon, de Marseille: 300 barriques vin rouge Bergasse, 300 caisses vermouth, Noilly, Prat & Co, 50 balles amandes à la dame, 100 paniers de 100 bouteilles vides, [illegible] EUG. ROCHEREAU & Co, 16 et 18, rue St-Louis

VIN rouge—50 barriques vin rouge, Pauillac et St Julien, 16 barriques vin rouge, Deyrie Margaux, [illegible] A vendre par EUG ROCHEREAU & CO, 16 et 18, rue St-Louis

ABSINTHE SUISSE—150 caisses absinthe de la marque E. Pernod, en magasin. CHAMPAGNE—60 caisses qts—20 do pts de bonne qualité. HUILE DE LIN—En barriques et en barils. [illegible] MUSCADE ET INDIGO—En magasin. CHANDELLES PATENTEES DE JUDD—100 boîtes de chandelles patentées de Judd, à vendre par W H VREDENBURGH, No 26 Vieille Levée

Modes nouvelles.
EN DEBALLAGE—Un joli choix d'articles de modes et nouveautés arrivant par le dernier steamer de Paris, comprenant tout ce qui constitue l'ornement de la tête des dames, tels que CHAPEAUX SOIE et VELOURS, PLUMES et FLEURS, VELOURS et SOIERIES pour chapeaux, RUBANS de toutes espèces, OMBRELLES MARQUISES, BLONDES et DENTELLES, PARURES POUR BAL, [illegible] pour mariées, VOILETTES, GUIPURES, &c., &c., TULLES ILLUSIONS, CREPES et TARLATANES, RESILLES EN FILET avec jais, GANTS DE PEAU ET DE SOIE, MANCHETTES TRICOTEES, BRODERIES, MANTEAUX pour dames et fillettes, CASQUETTES pour garçons et enfants. Aussi—Un assortiment complet de CHAPEAUX DE PAILLE pour dames, fillettes et enfants, ainsi que toutes les fournitures pour modistes, à vendre à des prix modérés, par J. DERBES JR., 48, rue de Chartres

Articles de choix.
BEURRE impérissable d'Ecosse de Wm Younger & Co, d'Edimbourg. [illegible]

ACADEMIE DE MUSIQUE.
SPALDING ET ROGERS, Propriétaires.
La fameuse troupe des artistes MENESTRELS DE RUMSEY ET NEWCOMB MARDI et MERCREDI, 9 et 10 octobre.—CHANSONS NOUVELLES, DANSES EXTRAORDINAIRES, PIECES COMIQUES, &c. par toute la troupe. ADMISSION, 50 cts; enfants et domestiques, 25 cts. Les samedis à midi. Les portes s'ouvrent à 6 heures et demie et le rideau se lève à 7 heures et demie. Le samedi, les portes s'ouvrent à 11 heures et un quart et le rideau se lève à midi et un quart.
☞ Représentation tous les soirs et tous les samedis à midi.
☞ Le bureau de location est ouvert de 9 A. M. à 3 P. M.

No 137, rue du Canal
U. LAROUSSINI & Co
Ouverture, LUNDI, 1er octobre.
1,500 burnous, manteaux et mantelets du dernier genre, soit pour dames et enfants, de $1 50 à $75 00.
Les dames trouveront que ses marchandises sont à meilleur marché qu'on les ait jamais offertes sur place.
Mantelets pour enfants à $1 50
do de dames de $4 50 à $25
Burnous de $12 00 à $75 00
U. LAROUSSINI & Co, No 137, rue du Canal, bâtisses Touro.

IMPORTATION DIRECTE.
LUCAS & MASSON
ENCOIGNURE ROYALE & CONTI
Annoncent respectueusement aux dames, qu'ils feront aujourd'hui lundi, 8 octobre, l'ouverture de la saison, par un admirable choix de riches nouveautés des derniers genres et choisies avec le plus grand soin dans les meilleures maisons de Paris. Les dames sont invitées à venir examiner le stock, afin de pouvoir comparer le choix et les prix avec ceux des autres maisons.
La liste ci-dessous ne peut donner qu'un faible apperçu d'une aussi grande variété d'articles.
—SAVOIR—
Indiennes anglaises à 7 et 8 cts
do françaises à 16 et 18 c.
Ucheminiennes grisaille 12 c
Barége anglais, brodé 30 c.
do do uni 15 c.
Mérinos français, grande largeur 75 c
Popeline grande largeur 40 c
GRANDE OCCASION:
500 châles barége anglais à rayures satinées, à $1 50
600 mantelets taffetas noir $5 00
400 châles Algériens, riches $4 00
100 pièces taffetas, fantaisie $1 00
60 robes taffetas fantaisie à 7 volants $15 00
Admirable assortiment de hautes nouveautés, telles que:
Manteaux velours très riches, châles cachemire brodé, garnis de guipure; paletots soie et drap dernier genre, châles aurifères et algériens [illegible], toilettes en barége anglais brodé, popelines et soieries brodées, jardinière, dentelles riches, &c., &c., &c.
Gants véritables Jouvin.
Grand assortiment de parfumeries des fabricants les plus renommés de Paris. 8 oct—3f

SOIERIES DE FANTAISIE POUR ROBES
A meilleur marché que jamais!
JOHN TODD,
Rue de Chartres, Nos 12 et 14,
OFFRE en ce moment un très grand assortiment de soieries, aux prix suivants:
2000 yardes soieries riches en couleur pour robes, valant 75 cts à $1 00,
2000 yardes soieries superfines riches en couleur pour robes, valant $1 00 à $1 25,
2000 yardes soieries extra riches en couleur pour robes, valant $1 50 à $1 75.
Egalement un choix complet de Soieries moirées unies et à dessins, *des meilleures fabriques*, à des prix aussi bas.

Modes nouvelles de France.
—OUVERTURE DE—
Mantelets soie noire pour dames, Pelisses et paletots de drap noir et en couleur, [illegible]
Chapeaux fins, genre français.
Parmi ces articles, il se trouve 150 mantelets soie noire, [illegible], valant $12, 150 [illegible] de drap en couleur pour demoiselles, à $3, 150 manteaux, paletots, burnous et mantelets en drap et à manches, de $7 50 à $15, valant le double.
Et des mantelets, des paletots, &c., en velours noir riches et des derniers genres.
JOHN TODD, Rue de Chartres, Nos 12 et 14. 8 oct—3f

A. CHOL,
RUE ROYALE, ENC. TOULOUSE
GRAND DEBALLAGE
de Romans à 35 cents le vol.
PRIX REDUIT A
30 cents en prenant 10 volumes au choix.
Tous les ouvrages de MM. Dumas père et fils, G. Sand, P. Féval, F. Soulié, Méry, Comtesse Dash, Souvestre, Murger, &c., &c.
COLLECTION COMPLETE DES PUBLICATIONS ILLUSTREES
5000 PIECES DE THEATRE A 10 CENTS CHAQUE, au choix.

CHAMPAGNE—En débarquement du navire Springfield de New-York, 100 paniers champagne Heidsick piper 12 bouteilles, [illegible] do 24 do. A vendre par L. E. DELUZAIN, Successeur de Numa Lecoste & Co, 119, rue Royale

BOUTEILLES VIDES—En débarquement du navire Alice Bell, de Bordeaux, 300 paniers bouteilles bordelaises, [illegible] do demi do do. A vendre par L. E. DELUZAIN, Successeur de Numa Lecoste & Co, 119, rue Royale.

EN débarquement du navire Mount Vernon, de Marseille, [illegible] paniers huile d'olive J. Plagniol 12 bouteilles, [illegible] do 24 do, 100 caisses vermouth de Noilly Prat & Co, [illegible] do olives Verdales, [illegible] do cornichons. A vendre par L. E. DELUZAIN, Successeur de Numa Lecoste & Co, 119, rue Royale

REÇU par le navire Globe du Havre—100 caisses absinthe de Ed. Pernod, 25 caisses kirsch wasser de Ed. Pernod. A vendre par L. E. DELUZAIN, Successeur de Numa Lecoste & Co, 119, rue Royale

EN magasin—150 barriques vin rouge, bon ordinaire, pour familles des marques Montferrand, [illegible] & Cie, [illegible] barriques vin rouge St Emilion No 1 et 2, Cote Quinsac, Cote de Fronsac, St Julien medoc, vin vieux, Chateau Margaux, Chateau Laffitte, Chateau Latour, vin blanc Ht Sauterne, demi do Ht Sauterne et Ht Barsac. A vendre par L. E. DELUZAIN, Successeur de Numa Lecoste & Co, 119, rue Royale.

PRUNES SECHES—[illegible] A vendre par L. E. DELUZAIN, Successeur de Numa Lecoste & Co, 119, rue Royale

EN débarquement du navire Mount Vernon, venu de Marseille, 200 paniers huile d'olive Plagniol, grandes et 1/2 bout., [illegible] 100 caisses vermouth de Noilly, Prat & Co, 10 do cassis de Mont d'Or, [illegible] caisses muscat Frontignan, Jourdan Brive, olives verdales, capres fines, anchois assortis, olives à l'huile, farcies, anchois à l'huile et en saumure, [illegible] caisses kirschenwasser, [illegible] estagnons eau de fleur d'oranger, à vendre par HENRY VALETON & Co, 27, 29 et 31 rue Bienville

Aux Jardiniers.
ON a besoin d'un bon jardinier pour prendre charge d'un petit bien de campagne et d'un jardin. Un homme marié, actif et industrieux, pourrait trouver de grands avantages en cultivant à son profit huit ou dix arpents de bonne terre.
Les meilleures recommandations seront exigées. S'adresser au No 36, rue de Chartres.

ATTENDU par le John Carver de Bordeaux—40 paniers champagne carte, idem pinte, à vendre par TAMBOURY, OLIVARI & Co, Rue Royale No 47.

Charbon! Charbon!!
Charbons Pittsburgh, Anthracite et Cannell de Liverpool, à vendre aux plus bas prix du marché, par P. V. BERNARD, Passage de la Bourse, No 56, entre Douane et Bienville.

ENTREPOT DE TAPIS.
Rue de Chartres, No 19.
NOUS recevons constamment de nouveaux tapis à ajouter à notre grand assortiment, tels que Médaillon, Wilton, velours, Tapis de Bruxelles, 3 plis, &c. &c., Toile cirée de toutes les largeurs, de toutes les couleurs et de tous les prix. Couvertures de tables et de pianos, Une grande variété d'abat jour, nattes. Nous offrons le tout aux PRIX COURANTS du marché.
A. BROUSSEAU & Co.

CHAMPAGNE—200 paniers champagne [illegible], en grandes et demi bouteilles, en magasin et à vendre par S. FLASSAN, rue Vieille Levée, Nos 22 et 49

DEMOCRATIE NATIONALE.

BUREAU DU COMITE EXECUTIF POUR L'ETAT DE LA LOUISIANE, Nouvelle-Orléans.

POUR PRESIDENT STEPHEN A. DOUGLAS, de l'Illinois.

POUR VICE-PRESIDENT: HERSCHEL V. JOHNSON, de la Georgie.

Electeurs présidentiels:
Premier District—Col MAUNSEL WHITE, Plaquemines, Electeur.
CH. BIENVENU, St-Bernard, Substitut.
Deuxième District—PIERRE SOULÉ, Orléans, Electeur.
W. O. MULLEN, Orléans, Substitut.
Troisième District—GUSTAVE LEROY, Jefferson, Electeur.
DESIRÉ LEBLANC, Assomption, Substitut.
Quatrième District—J. DUNCAN STUART, Est Baton-Rouge, Electeur.
W. F. KERNAN, Est-Feliciana, Substitut.
Cinquième District—Hon. JOSHUA BAKER, Ste-Marie, Electeur.
W. W. WHITTINGTON, Rapides, Substitut.
Sixième District—Col. M. D. COLEMAN, Madison, Electeur.
J. N. T. RICHARDSON, Morehouse, Substitut.

Par ordre du Comité Exécutif pour l'Etat de la Louisiane. G. W. MUNDAY, président; GEO. A. FOSDICK, vice-président; LOUIS DUFAU, secrétaire.

Ticket National de l'Union.

POUR PRESIDENT JOHN BELL, du Tennessee.

POUR VICE-PRESIDENT: EDWARD EVERETT, du Massachusetts

ELECTEURS PRESIDENTIELS POUR LA LOUISIANE
Premier District Electoral. RIVIERE GARDERE, de St-Bernard, électeur. G. De FERRIET, d'Orléans, substitut.
Deuxième District Electoral. L'HON. RANDELL HUNT, de la N. Orl. électeur. JULES LAVERGNE, de la Nlle-Orléans, substitut.
Troisième District Electoral. CHRISTIAN ROSELIUS, de Jefferson, électeur. DUNCAN S. CAGE, de Terrebonne, substitut.
Quatrième District Electoral. J. O. FUQUA, d'Est-Feliciana, électeur. H. M. FAVROT, d'Ouest Baton-Rouge, substitut.
Cinquième District Electoral. THOMAS H. LEWIS, d'Opelousas, électeur. VALSIN FOURNET, de St-Martin, substitut.
Sixième District Electoral. JOHN RAY, d'Ouachita électeur. L'HON. B. L. HODGE, de Caddo, substitut.

Chaque votant donne son vote pour SIX ELECTEURS dont chacun doit résider dans un District en part.

QUARTIER GENERAL
Comité Exécutif d'Etat.
Parti Constitutionnel de l'Union.

DES MASS MEETINGS auront lieu comme suit, dans toute la ville, avant l'élection présidentielle:—
1er District—A la statue de Clay (rue du Canal), le lundi huit octobre.
3me [illegible]—Place Washington, mercredi, 17 oct.
Rive droite (Alger) samedi 27 octobre.
1er District—A la statue de Clay (rue du Canal), lundi, 5 novembre.
Des orateurs distingués harangueront ces assemblées. Les différents clubs attachés au Parti Constitutionnel de l'Union ou BELL et EVERETT et le public en général, sans distinction de parti, sont respectueusement invités à y assister.
Par ordre du comité, M. MUSSON, Président. THOS CURRY, Secrétaire.

UNION GUARD.
DEUXIEME DISTRICT.
Ce club se réunit tous les VENDREDIS SOIR, à 7 heures et demie, dans la salle du bal D'ORLEANS, rue d'Orléans, entre Royale et Bourbon. Tous ceux qui sont favorables à l'élection de JOHN BELL à la présidence et d'EDWARD EVERETT à la vice-présidence, sont invités à assister aux séances et à se joindre au club.
Par ordre, R. D. HUBBARD, Secrétaire.

Bureau de la compagnie du Chemin de fer de la ville de la Nouvelle-Orléans.
No 4, rue Royale
DES propositions cachetées seront reçues à ce bureau jusqu'au 6 octobre prochain pour la fourniture de 415,000 pieds (B. M.) de cyprès rouge des dimensions suivantes: [illegible] pieds 5 X 9, et 118,000 pieds 5 X 12 de 20 à 40 pieds de long pour être délivré comme suit: [illegible]
Le dit bois doit être sans aucune fissure, aucun noeuds, &c. qui serait de nature à nuire à sa durée.
Les propositions devant être par 1,000 pieds, (B. M.) délivré et entassé.
Les paiements seront faits au comptant à chaque livraison mensuelle.
S. L. JAMES, Ingénieur et surintendant.

Glace à bon marché.
PAR suite de la grande quantité de glace sur place et attendue, les soussignés commenceront aux dépôts de glace Commerce, Poydras, Chartres, Chemin de Fer et Rampart, à partir du 20 octobre, la vente à cinquante cents les 100 livres sans livraison aux résidences, [illegible]
M. DOWNEY, J. LUCITE, L. DUTEL, F. M. JACOBS, T. SHEERIN.

AVIS.
DEPUIS le 1er août dernier, MM. C. W. MEHLDAU et CHARLES T. DUGAZON sont intéressés dans les affaires de notre maison et chargés de notre procuration.
Nlle-Orléans le 25 septembre 1860. EUG. ROCHEREAU & Co.

MANTEAUX, MANTELETS, BURNOUS.
THEO DANZIGER
Nos 228 et 230, Rue Royale, Enc. St-Philippe,
ANNONCE à ses amis et à sa clientèle qu'il a fait l'ouverture d'un grand assortiment de MANTEAUX en laine, MANTELETS soie et velours, et du dernier genre.

VETEMENTS A LA MODE d'automne et d'hiver.
LÉVITES en drap et castor noir et couleur, Paletots, Pardessus, [illegible] Gilets en soie velours, satin et cassimir, Pantalons en cassimir noir et couleur, Chapeaux feutre français gris et noir, [illegible]
—Aussi—Un grand assortiment de lingerie.
CRAMON & BAZÉ, 245, Vieille-Levée, près l'encoignure St-Philippe.

J. D. DAMERON & Co.,
Rue du Canal, No 121
OFFRENT au public un choix de tous les genres de Tapis velours, Wilton et Bruxelles, Ingrain, 3 plis et Ingrain, Devants de cheminées, Tapis, paillassons &c.
Toile cirée. De 24 pieds de large, des meilleures qualités et des qualités moyennes.
Etoffes à rideaux. Brocatelle, soie et laine, damas, franges, cordes, glands, &c. Toutes les qualités de rideaux en dentelle et mousseline brodées, de $4 à $75 la paire.
Abat-jour. [illegible]

UN jeune homme de 25 ans, parlant anglais, français, allemand et espagnol, [illegible]

Ornements pour Tombeaux.
MICHON & DESPORTES,
Nouvelle-Orléans, rue Royale, 166.
Paris: Passage des Petites-Ecuries, No 5.
CETTE MAISON, [illegible] IMMENSE ASSORTIMENT DE COURONNES, CROIX, FLEURS, MEDAILLONS et autres ornements pour tombeaux.
3,000 couronnes de perles, avec ou sans inscriptions. [illegible]
2,000 médaillons assortis de couleurs et d'emblèmes.
20 rames de papier noir glacé.
200 boîtes d'immortelles.
Jamais cette maison n'avait eu à offrir un aussi magnifique assortiment que celui qu'elle vient de mettre en vente.

ON DEMANDE
UNE BONNE GARDIENNE, parlant français, pour prendre soin de deux petits enfants. S'adresser à L. W. LYONS, Enc. St-Charles et Commune

COLLEGE
Rue Dryades, entre Clio et Erato,
Dirigé par Charles Lavender.
M. LAVENDER a l'honneur d'annoncer aux familles et à ses élèves que la réouverture des classes aura lieu Lundi, le 3 septembre.
Pour les Prospectus s'adresser au Collège ou à M. Cammack à la Banque des Citoyens.

AVIS.
LA société qui a existé jusqu'à ce jour, dans cette ville, sous la raison Romagosa & Magi, est dissoute d'un commun accord depuis le 1er du courant.
F. Romagosa continuera le même genre d'affaires, en son nom et pour son propre compte, et liquidera les affaires de la maison. Toutes les procurations données par nous et par F. Romagosa sont révoquées.
F. ROMAGOSA, JAYME MAGI. Nlle-Orléans, 5 juillet 1860.

Changement de domicile.
LOUIS FALK, tailleur, annonce à sa clientèle et au public qu'il a transporté son magasin du No 125, rue Bourbon, au No 50, même rue, entre Bienville et Conti.

Bouteilles! Bouteilles!
250 paniers de 100 bouteilles chacun. En magasin et à vendre par A. CARRIERE & Co, 37, Vieille-Levée.

Chemin de fer Illinois Central.
DEUX convois partent de Cairo tous les jours, le matin et le soir, à l'arrivée des convois de la Nlle-Orléans, et se relient directement avec toutes les lignes de l'Est et de l'Ouest.
Pour arriver à New-York ... 3 jours et 6 heures.
" " Boston ... 3 jours et 12 heures
Pour les tickets pour tout le voyage et les informations, s'adresser au bureau du C. de fer de la N. O. de J. et du N., rue du Camp, No 118, et au bureau de la ligne du chemin de fer, rue de Camp, No 61.
W. P. JOHNSON, Agent général pour les passagers, à Chicago. W. R. ARTHUR, Surintendant général à Chicago. B. F. LONGLEY, Agent général au Sud, N. O.

Dissolution de Société.
LA société de commerce existant en cette ville sous la raison de CHAUDET & DESSEINT est dissoute depuis le 15 août dernier, par la mort de François Desseint, l'un des associés.
Louis Chaudet est par autorisation de la Cour, seul chargé de la liquidation de la dite société, et continue le même genre d'affaires, d'importation et de commission en son propre nom, et dans le même local, rue Royale, Nos 147 et 149, entre St-Pierre et Toulouse.

COUVERTURES FRANÇAISES
De 3 points et demi.
NOUS offrons aux planteurs, à très bas prix, d'excellentes COUVERTURES FRANÇAISES manufacturées expressément pour les habitants et égales à toutes celles qui sont importées.
C. A. BARRIERE & BRO. rue du Canal, No 130, Bâtisses Touro

CARTES espagnoles, à jouer—8 caisses, marque Su Marti & Torres, [illegible] FATJO & BRUNASO, 234 et 236, Vieille Levée

VIN ROUGE ET BLANC—150 barriques cotes de Bourg, [illegible] TAMBOURY, OLIVARI & Co, 47, rue Royale

SAVON DE CASTILLE—100 caisses savon de Castille, à vendre par E. J. HART & Co, 77 et 79, rue Tchoupitoulas

MAQUEREAUX—50 barils gros maquereaux No 3. A vendre par E. J. HART & Co, Nos 77 et 79, rue Tchoupitoulas

BACON—[illegible] GABRIEL PASCAL, No 27, rue Vieille Levée

BITTERS—100 caisses bitter des Arabes, à vendre par F. SANCHO, agent général, No 229, rue Vieille-Levée, entre Dumaine et St-Philippe

SAUCISSONS DE LYON—En magasin 10 caisses [illegible] première qualité. A vendre par DUNTZE & Co, Encoignure Royale et Conti.

FROMAGES Tête de Maure, et Pâte Grasse, [illegible] à vendre par DUNTZE & Co, encoignure Royale et Conti

CANALLE ET MUSCADE—[illegible] A. TURPIN

DIRECTION DES ECOLES PUBLIQUES DU 2e DISTRICT.
Bureau du secrétaire. AUX ENTREPRENEURS
UN plan et le cahier des charges d'une maison d'école qui doit être bâtie dans le Deuxième District sont déposés à ce bureau et peuvent y être examinés. On recevra des propositions cachetées jusqu'au 27 du courant. AUG. CASSARD secrétaire.

TAXES D'ETAT.—Avis aux Contribuables.
LES tableaux d'Assessment du Premier, Deuxième et Troisième Districts représentatifs (Premier District municipal) seront exhibés pour être examinés et rectifiés, dans la chambre No 15 au City Hall, pendant trente jours, à partir du 1er octobre, tous les jours, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi. W. EMERSON, Recorder

TAXES D'ETAT. Avis aux Contribuables.
LES Tableaux d'Assessment du Troisième et 5me Wards (Troisième District) seront exhibés pour être examinés et rectifiés dans l'office du Recorder, [illegible] pendant trente jours à partir du 1er octobre 1860, tous les jours, de dix heures du matin à 2 heures de l'après-midi. WEBSTER LONG, Recorder du 3me District

AVIS AUX CONTRIBUABLES DU DEUXIEME DISTRICT.
AVIS est donné aux contribuables du Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans que les tableaux d'Assessment d'Etat de 1860 sont maintenant en ma possession. [illegible] ASATOLE BLACHE, Recorder du Deuxième District.

Avis aux contribuables de la Ville.
LE Board de Surintendants d'Assessments se réunira au City Hall, chambre 15 [illegible] JAS A. WATKINS, Secrétaire du Bureau des Surintendants d'Assessment. Nlle-Orléans, 26 sept 1860

ACADEMIE.
133, rue Conti, entre Dauphine et Bourgogne.
NOUS rappelons aux parents et aux élèves que l'ouverture des classes aura lieu le lundi, premier octobre. [illegible]

DEMANDE.
ON demande à acheter plusieurs esclaves, de l'âge de dix jusqu'à trente-cinq ans. Pour la ville ou la campagne. S'adresser rue de la Douane, No 120, à Derbey courtier.

ECOLE PRATIQUE
DIRIGEE PAR CH. CARON.
192, rue Dauphine, entre Ste-Anne et Dumaine
Méthode toute particulière.
CLASSES DE JOUR de 9 h. à 3 h.—Connaissances usuelles; Anglais; Français; musique vocale; dessin. [illegible]

A vendre,
UNE machine avec sa maison, pour la fabrication de chocolat et une autre plus petite, [illegible] S'adresser rue du Quartier No 36 à A. D. CHARPENTIER.

TAPISSERIE ET MEUBLES DE FANTAISIE.
E. FAY & MASSON,
Rue de Chartres, Nos 99 et 101, entre Conti et St Louis.
M. E. FAY, venant d'arriver d'Europe, les soussignés annoncent à leurs amis et au public en général qu'ils recevront en ce moment un grand assortiment de [illegible] E. FAY & MASSON.

AVIS.
M. PETIT DELAMARRE a l'honneur d'annoncer au public, qu'à partir du 1er octobre prochain, il ouvrira un magasin de CHAUSSURES, rue Toulouse, [illegible] en face le théâtre de l'Opéra, pour se livrer spécialement à la fabrication de la CHAUSSURE POUR HOMMES.
Parfaitement assorti par un envoi considérable de marchandises nouvelles, qu'il vient de recevoir de Paris, il est à même d'offrir de grands avantages, tant sous le rapport de la variété du choix que la solidité de sa confection et l'élégance de sa coupe. Il ose donc espérer que le public voudra bien l'honorer de sa confiance.

A Louer,
Une maison en briques pour dépôt de marchandises, pour VINS OU LIQUEURS, avec écurie et hangar, rue du Quartier Nos 35 et 37. S'adresser sur les lieux ou à A. THIERRY, Enc. Baton et Derbigny.

A LOUER.
La maison à deux étages, au coin des rues Romain et Esplanade, avec toutes les améliorations modernes, y compris gaz, chambre à bain, hydrant, fourneau de cuisine. Prix du loyer seulement $30 par mois. Aussi, une grande résidence de famille sur le Chemin du Bayou, entre Dorbel et Claiborne, renfermant huit chambres dans le principal corps de logis et 6 chambres dans les dépendances, avec une grande cour et un grand jardin. Prix: $75 par mois et on louera la maison avant le 15 octobre.
S'adresser sur les lieux, ou à W. F. CHAPMAN, 29 Carondelet

A LOUER.
Une maison haute en brique, avec véranda, à l'encoignure des rues St-Philippe et St-Claude, à livrer le 15 octobre prochain. Pour les conditions, s'adresser à M. Pierre Montes, à l'encoignure Bourgogne et St-Philippe, chantier de bois.

A LOUER.
Le No 6, Maison Pontalba, rue St-Anne, possession immédiate—S'adresser à B. PEYCHAUD, au bureau de la Compagnie d'Assurance "Hope".

A LOUER
AU rez-de chaussée, rue des Ursulines, entre Bourgogne et Dauphine, deux salons, divisés par une porte à coulisse, avec installations de gaz—On les louera, meublés ou vides. Pour plus amples informations, s'adresser au No 36 rue Toulouse, au 1er.

A LOUER, à partir du 15 courant, le GRAND MAGASIN ou entrepôt, 25, rue Conti. S'adresser sur les lieux, au Dr LE MONNIER.

Conservez vos dents!
J. A. CASADAVANT,
CHIRURGIEN-DENTISTE,
148, rue Royale, entre St-Pierre et Toulouse.
Les dents sont indispensables à l'homme; sans elles, plus de beauté, plus de voix [illegible]
Consultations en français, en espagnol et en anglais.

AVIS.
LA société qui existait entre les soussignés sous la raison LEONARD FASH & Co, est dissoute aujourd'hui d'un commun accord.
P. E. LAURANS ayant acheté l'intérêt de Leonard Fash, est chargé de liquider les affaires de l'ancienne maison.
LEONARD FASH, P. E. LAURANS. Nouvelle Orléans, 1er octobre 1860.
P. E. LAURANS continuera le commerce de produits de l'ouest et les affaires de commission, à l'ancien local, rue des Magasins No 41. [illegible] P. E. LAURANS.
En me retirant de la maison LEONARD FASH & Co, je recommande avec plaisir mon successeur, M. P. E. LAURANS, aux anciens clients de la maison. LEONARD FASH.

Avis.
ON demande une bonne COUTURIERE parlant le français, pour le 1er novembre prochain. Aussi—Deux apprenties pour modes et couture. ED. FROIDEVAUX, rue de Chartres, 52, au premier.

Maison Meublée.
133 ...... RUE ROYALE 133
ENTRE ST-LOUIS ET TOULOUSE.
MME F. PRATS annonce respectueusement qu'elle vient d'ouvrir une maison meublée, avec pension bourgeoise. Ses pensionnaires trouveront chez elle une excellente cuisine française et une cave bien montée.
MM. les habitants pourront louer des chambres au jour ou à la semaine, [illegible]

ATTENDU incessamment de Marseille par le navire Mount Vernon, 25 barriques Vin rouge, très vieux; 200 caisses Vermouth, Noilly, Pratt & Co; 100 caisses Muscat de Frontignan, 25 caisses Cassis de Mont d'Or; 50 caisses Vermouth, Jouant & Co; 20 caisses Punch au Rhum, à vendre par PAUL JUGE & FASSY, 27, rue St-Louis

BITTERS des ARABES
CE cordial dont les effets salutaires ont été si bien appréciés par le public, et qui est une des liqueurs les plus demandées dans les cafés, est en vente dans les maisons suivantes:
Dépôt général F. SANCHO, 229, Vieille-Levée, entre Dumaine et St-Philippe.
Succursales W. RAYMOND, 71, rue du Camp, M. A. CALONGNE, encoignure Royale et Dumaine, et J. LLAMBIAS rue Rampart et Common.
Mélangé d'eau et sucre, l'Amer des Arabes forme une boisson très agréable et très rafraîchissante.

Changement de domicile.
LES soussignés ont l'honneur de prévenir leurs amis et le public qu'ils ont quitté leur magasin "Maison Rouge" entre les deux marchés, et fait l'ouverture d'un nouveau magasin de gros No 22, rue du Canal où ils auront constamment en mains un assortiment considérable de marchandises sèches qu'ils offriront au plus bas prix et à des termes avantageux. Les marchands de la ville et de la campagne sont invités à visiter leur établissement. TURCOTTE & BLANCAND

—AVIS—
Les soussignés préviennent leurs amis et le public en général qu'ils ont transféré leurs marchandises du Maison Rouge au coin du magasin Jackson, encoignure Ste-Anne et Chartres, où ils auront toujours en mains un assortiment complet de marchandises des plus hautes nouveautés. TURCOTTE & BLANCAND, Magasin Jackson

Scierie de Brashear-City.
CETTE scierie, située à Brashear-City, est maintenant prête à fournir du cyprès de toutes qualités, en quelque quantité que ce soit. Les commandes devront être adressées à la scierie ou aux soussignés, et seront promptement remplies. BLANCHIN & GIRAUD

Cigares de la Havane.
300,000 CIGARES de la Havane, en Douane, de toutes grandeurs, telles que—Regalia, Regalia Britanica, Regalia de Londres, Entreactos, Brevas, Canadores, Conchas, Millares, &c., &c., des marques les plus recherchées, [illegible] à vendre à des prix modérés, par EDWD J. NATTES, Rue Tchoupitoulas, No. 6, enc. Commune

Cigares véritables de la Havane.
J'AI en magasin et à vendre 500,000 cigares de la Havane, à des prix modérés, en gros et en détail. EDWD J. NATTES, Rue Tchoupitoulas, No. 6, enc. Commune

HOTEL DES MARCHANDS,
A l'encoignure St Charles et Canal, Nouvelle-Orléans.
Le plus agréable et le mieux situé de la ville.
PRIX DE LA PENSION
Par jour ... $2
Par semaine ... 12
Pour les repas seulement ... 8 par semaine.
BRET & HALLER, Propriétaires.

JAMES H. PUTNAM
Autrefois de la maison HALL, RODD & PUTNAM.
Facteur de Coton et de Sucre,
EXPEDITEUR ET NEGOCIANT-COMMISSIONNAIRE,
No 61, rue Carondelet

T. BACHELIER,
91 et 96, rue des [illegible],
A l'honneur d'annoncer à sa nombreuse clientèle qu'il a reçu par les derniers arrivages d'Europe toutes les graines fraîches que la saison a déjà permis à ses correspondants de lui envoyer, et qu'il recevra successivement aussi les autres graines aussitôt leur maturité.

Bi-Sulfite de Chaux.
LE soussigné ayant été nommé agent et fabricant de la manufacture de Bi-Sulfite de Chaux de la rue Clara, [illegible] est prêt à fournir du Bi-Sulfite aussi pur et d'aussi bonne qualité que celui fabriqué par eux. Il sollicite l'appui des planteurs et raffineurs. [illegible] P. MARCELIN agent.

Rafinerie Carondelet ET FABRIQUE DE BISULFITE.
LES soussignés, seuls agents de l'établissement ci-dessus, sont prêts à fournir aux planteurs, à un court délai, du BISULFITE DE CHAUX de cette marque si bien connue. [illegible] AUGUSTIN & THIBAUT

GRAND DEBALLAGE.
MAISON RILLIEUX & REGGIO,
140 rue Bourbon.
NOUS avons reçu de Paris et de New York, un grand assortiment de marchandises pour l'automne et l'hiver. [illegible]

PIANOS PLEYEL.
LES soussignés viennent de recevoir, par le navire Globe, arrivé du Havre, un grand nombre de pianos Pleyel, à des conditions libérales. CHARPAUX & FLANDRY, Chemin du Bayou, entre Claiborne et Derbigny.

VIN ...... VIN.
REÇU par la Destino de Barcelone: 100 barriques vin rouge de Santa Margarita, très supérieur, 25 caisses de fruits conservés, assortis, en magasin et à vendre par ANTONIO COSTA, 13, rue de la Douane

Changement de domicile.
JE préviens le public que je viens de transporter le bureau de courtage au No 130 rue de la Douane, entre Bourbon et Dauphine. J. B. DERBEY, courtier.

CONFITURES DE LA HAVANE—[illegible] caisses pâte et gelée de goyave, [illegible] en débarquement du brick A. A. Chapman, arrivé de la Havane, à vendre par E. TROISGROS, 16, rue de la Douane, entre Chartres et Vieille-Levée.

RHUM DE LA HAVANE—[illegible] rhum blanc et rhum coloré, en débarquement du brick Venus arrivé de la Havane, à vendre par E. TROISGROS, rue de la Douane, No 16, entre Chartres et Vieille Levée.

CHARETTES DE LA HAVANE—6 barils, en débarquement du brick Venus arrivé de la Havane, à vendre par E. TROISGROS, rue de la Douane, No 16, entre Chartres et Vieille-Levée

184,600 cigares de la Havane, de différentes grandeurs et marques—[illegible] en débarquement du brick Torres, arrivé de la Havane, à vendre par BORMIO BROTHER, rue Gravier, No 34

Aux Grocers.
REÇU et à vendre à bon marché—150 douzaines balais peints, [illegible] ROUSSET & GENIN, rue du Canal, près Chartres

VIN ROUGE—20 barriques [illegible] vin rouge Margaux 1856, [illegible] en débarquement du navire Eglantine, de Bordeaux, et à vendre par VOR. MAIGNAN, 17, rue St-Louis.

POMMES de terre—[illegible] Oignons—300 barils oignons rouges et oignons blancs, en magasin. [illegible] Riz—100 tierçons riz nouveau de la Caroline, en débarquement et à vendre par CUCULLU & JULIAN, rue Poydras No 35

DIVERS en magasin—[illegible] 200 caisses vermouth Noilly Prat & Co, 100 caisses vin muscat de Frontignan, 175 caisses absinthe de différentes marques, [illegible] à vendre par PAUL JUGE & FASSY, 27 St-Louis

GRAISSE—40 tierçons feuille prime, 200 barillets feuille prime, à vendre par GABRIEL PASCAL, No 27, rue Vieille Levée

PETITS POIS de Bryant—Reçu par le navire Globe, 20 caisses petits pois de Paris, à vendre par DUNTZE & Co, encoignure Royale et Conti

ATTENDU par le John Carver de Bordeaux—30 caisses fruits au jus nouvelle récolte. A vendre par BLANCHIN & GIRAUD, 71, Vieille Levée

EN magasin—40 barriques vin rouge bon ordinaire, [illegible] A vendre par BLANCHIN & GIRAUD.

EN magasin—25 barriques Vin rouge, bon ordinaire, 100 barriques Vin rouge, supérieur pour familles, [illegible] A vendre par BLANCHIN & GIRAUD, 71 Vieille Levée

EN débarquement du navire Eglantine, venant de Bordeaux, et à vendre par les soussignés: 17 quarts cognac J. B. Baron 1857, [illegible] C. CAVAROC & CO, 116, rue Royale

MAQUEREAUX—40 barils maquereaux No 3, à vendre par E. J. HART & Co.